

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon



No de résolution

Annotation

**SÉANCE ORDINAIRE  
MERCREDI LE 10 MARS 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi le 10 mars 2021, au lieu habituel des délibérations pour M. Alain Poirier, maire et la directrice générale et greffière p.i. et par vidéo conférence pour les conseillers municipaux et le trésorier et greffier adjoint, et ce, en conformité avec les Arrêtés du ministère de la Santé et des Services sociaux en date de la présente séance.

**Présences :**

Mme la conseillère Julie Rivard  
M. le conseiller Gregory Bussières  
M. le conseiller Gaétan Normandeau  
Mme la conseillère Audrey Simard  
M. le maire Alain Poirier

**Absence(s) :**

M. le conseiller Michel Landry

**Sont également présents :**

Anik Racicot, directrice générale et greffière p.i.  
Michel Simard, trésorier et greffier adjoint

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h.

**LA JOURNÉE DE COMMÉMORATION NATIONALE EN  
MÉMOIRE DES VICTIMES DE LA COVID-19**

La Ville de Lebel-sur-Quévillon soulignera la Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19 le jeudi 11 mars prochain en mettant en berne, de l'aube au crépuscule, les drapeaux du Québec et de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.

« Cette journée représente l'occasion de souligner la mémoire des victimes de la COVID-19, de leur rendre hommage et de panser nos blessures collectives, en plus de marquer le premier anniversaire de cette pandémie mondiale sans précédent.

En mon nom et au nom de membres du Conseil, j'aimerais transmettre mes sincères condoléances à tous ceux et celles qui ont perdu des proches dans la dernière année. J'en profite pour remercier le personnel de la santé, des services essentiels et des organismes communautaires qui veillent à la santé et à la sécurité de notre collectivité ».

Pour l'occasion, le maire Alain Poirier, invite les membres du Conseil municipal à observer un moment de silence en mémoire des victimes de la COVID-19.



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution  
**21-03-062**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé.

**21-03-063**

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2021**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière p.i. est dispensé d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre soit et est accepté avec correction à la résolution 21-02-038, afin de modifier les montants suivants :

« Direction Service loisirs, culture et  
vie communautaire .....~~77 376~~ \$ **77 367** \$  
Direction Service sécurité incendie et OMU .....~~13 038~~ \$ **13 207** \$ ».

**21-03-064**

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 MARS 2021**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière p.i. est dispensé d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

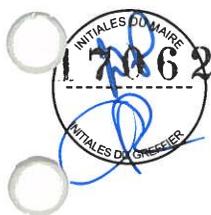
QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire mentionnée en titre soit et est accepté tel que rédigé.

**21-03-065**

**ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS DE FÉVRIER 2021**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon



No de résolution

Annotation

**Pascal Frenette**

Secrétaire greffe, incendie et OMU ..... 1<sup>er</sup> au 26  
Commis secrétaire-réceptionniste ..... 5, 12, 19 et 26

**Imen Nsiri**

Commis secrétaire-réceptionniste (formation) ..... (9 au 11)(15 au 18)(22 au 25)

**Manon Mongeau**

Préposée à la bibliothèque (formation) ..... 17, 18, 20, (23 au 25) et 27

**Patrick Lafleur**

Homme d'entretien centre communautaire ..... **pour une période indéterminée**

**Paul-Yvan Bourgoin**

Opérateur concierge ..... (8 au 28)

**Jasmin Baril**

Opérateur-concierge ..... 14  
Surveillance site de vaccination ..... 12, 13, 18, 20 et 27

**Diane Perron**

Préposée au bar/restaurant/quilles ..... à compter du 11 février 2021

**Monique Diotte**

Préposée au bar/restaurant/quilles ..... à compter du 11 février 2021

**Marie-Noelle Trudel**

Préposée au bar/restaurant/quilles ..... 18 et 28

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**

**QUE le conseil entérine les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.**

21-03-066

**NOMINATION OFFICIELLE DE MME KARINE LAFRENIÈRE À TITRE DE DIRECTRICE DU SERVICE LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 19-09-264 la Ville a procédé à l'embauche de Mme Karine Lafrenière le 9 septembre 2019 à titre de directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire, conditionnellement à une période de probation de six (6) mois ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Lafrenière a complété sa période de probation le 28 février 2021 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale à la suite de l'évaluation de la candidate attestant que celle-ci répond aux attentes et qu'elle satisfait à toutes les exigences reliées au poste qu'elle occupe ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussières et résolu unanimement :**

**QUE le conseil confirme l'embauche de Mme Karine Lafrenière à titre de directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire suite à sa période de probation.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution  
21-03-067

**APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS DE  
FÉVRIER 2021 TOTALISANT 656 514,56 \$**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris  
connaissance des débours pour le mois de février 2021 ;

**Bordereau des chèques**

*Chèques 21796 à 21801 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 2 220,90 \$*

*Chèque(s) annulé(s) : aucun*

**Bordereau des dépôts directs**

*Dépôts directs 502413 à 502525 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 385 585,36 \$*

*Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : aucun*

**Bordereau des prélèvements**

*Prélèvements 5577 à 5639 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 160 234,89 \$*

*Prélèvement(s) annulé(s) : aucun*

**Bordereau des salaires**

*Salaires semaines 4 à 7 inclusivement*

*Pour la somme de : ..... 108 473,41 \$*

**Grand total : ..... 656 514,56 \$**

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller  
Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller  
Gregory Bussieres et résolu unanimement :**

**D'APPROUVER les débours pour le mois de février 2021  
totalisant 656 514,56 \$.**

21-03-068

**ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS  
D'ADMINISTRATION ET DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS  
DU MOIS DE FÉVRIER 2021**

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé à l'attention du conseil  
les états ci-haut mentionnés ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère  
Julie Rivard, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et  
résolu unanimement :**

**D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration et  
celui des investissements en date du 28 février 2021.**

21-03-069

**AUTORISATION DE PAIEMENT DES FACTURES DE GROUPE  
ACCESS POUR L'ACQUISITION DE NOUVEAUX SERVEURS  
24 461 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE les applications municipales (PG Solutions)  
ne sont plus supportées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 par le système  
d'exploitation en vigueur ayant pour effet de rendre nos serveurs  
désuets ;

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon



No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'achat de nouveaux serveurs qui permettront aussi l'implantation du télétravail ;

CONSIDÉRANT QUE Groupe Access nous a fait parvenir les factures I0273484 et I0273486 pour l'acquisition de nouveaux serveurs et d'équipements accessoires pour le bon fonctionnement de ceux-ci ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement des factures de Groupe Access pour l'acquisition et les équipements accessoires des nouveaux serveurs pour la somme de 24 461 \$ avant taxes.**

21-03-070

**AUTORISATION DE PAIEMENT À AVANCE GSE CORP POUR LE PREMIER VERSEMENT DE L'ACHAT DU GPU DE L'AÉROPORT – 16 400 \$ US AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a octroyé le contrat de l'appel d'offres public LSQ-2020-10 pour l'achat d'un GPU à Advance GSE Corp. ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Advance GSE Corp nous a fait parvenir la facture PI-21-603 pour le premier versement de 16 400 \$ US selon les termes, pour l'achat du GPU de l'aéroport ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 16 400 \$ US avant taxes à Advance GSE Corp pour le premier versement de l'achat du GPU de l'aéroport.**

21-03-071

**ADJUDICATION DE CONTRAT POUR L'INSPECTION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE DU RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL À CAN-EXPLORE – 19 150 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE le réservoir d'eau potable de la Ville de Lebel-sur-Quévillon a été construit en 1966 ;

CONSIDÉRANT QUE la dernière inspection complète du réservoir a été faite vers la fin des années 1980 et que des traces de rouille sont visibles en surface ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Can-Explore nous a fait parvenir une offre de service pour l'inspection du réservoir d'eau potable du réseau d'aqueduc municipal ;



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE cette inspection est admissible au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), étant une des priorités mentionnées au programme ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des travaux publics recommande d'accorder le contrat à Can-Explore ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**

**D'ACCORDER le contrat pour l'inspection du réservoir d'eau potable du réseau d'aqueduc municipal à Can-Explore pour la somme de 19 150 \$ avant taxes.**

21-03-072

**AUTORISATION DE PAIEMENT À CENTRE DU CAMION MABO POUR LA RÉPARATION DU BALAI DE RUE SUITE AUX DOMMAGES CAUSÉS PAR L'INCENDIE DU GARAGE MUNICIPAL – 20 070,55 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE des dommages ont été causés au balai de rue lors de l'incendie du garage municipal le 18 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Centre du camion Mabo nous a fait parvenir la facture CC01248 pour la réparation du balai de rue suite à ces dommages ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 20 070,55 \$ avant taxes à Centre du camion Mabo pour réparation du balai de rue suite aux dommages causés par l'incendie du garage municipal.**

21-03-073

**AUTORISATION DE PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT À APPROACH NAVIGATION SYSTEMS INC. POUR LA COMMANDE DU SYSTÈME AWOS IIIP SELON L'APPEL D'OFFRES PUBLIC LSQ-2020-09 – 61 621,76 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon octroyait le contrat de l'appel d'offres public LSQ-2020-09 pour la fourniture, l'installation et l'entretien d'un système d'observation météorologique automatisé (AWOS IIIP) à Approach Navigation Systems inc. ;

CONSIDÉRANT les modalités de paiement prévues au contrat d'un premier versement de 40 % dû au moment de la commande ;

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Approach Navigation Systems inc. nous a fait parvenir la facture 2395 pour la commande du système AWOS IIIP selon l'appel d'offres public LSQ-2020-09 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement du premier versement de 61 621,76 \$ avant taxes à Approach Navigation Systems inc. pour la commande du système AWOS IIIP selon l'appel d'offres public LSQ-2020-09.**

21-03-074

**AUTORISATION DE PAIEMENT DU DEUXIÈME VERSEMENT DE 11 725 \$ AVANT TAXES AU GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE-UNGAVA POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ**

CONSIDÉRANT la résolution 20-07-179 autorisant la conclusion d'une entente de services professionnels entre le Groupe de ressources techniques de l'Abitibi-Témiscamingue-Ungava et le Comité 5000 pour l'étude de préfaissabilité d'un complexe immobilier multirésidentiel ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente spécifie le paiement des honoraires et déboursés de la façon suivante : 25 % à la signature, 50 % à la mi-mandat et 25 % à la remise du rapport final ;

CONSIDÉRANT la signature de cette entente le 14 juillet 2020 ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 11 725 \$ avant taxes au Groupe de ressources techniques de l'Abitibi-Témiscamingue-Ungava représentant 50 % des honoraires exigibles à la mi-mandat de l'entente pour l'étude de préfaissabilité d'un complexe immobilier multirésidentiel.**

21-03-075

**AUTORISATION DE DÉPOSER UNE OFFRE DE SERVICE AUPRÈS DU MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE DU QUÉBEC POUR LA COORDINATION DU PROGRAMME « SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME 2021-2022 »**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon désire poursuivre sa collaboration au programme « Soutien au travail autonome » offert par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) ;



No de résolution

## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

CONSIDÉRANT QU'il est important pour la municipalité de poursuivre ce programme afin de promouvoir l'entrepreneuriat local et d'aider les promoteurs à la réalisation de leurs projets ;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet la Ville doit, selon les exigences du programme, déposer annuellement une offre de service, et par la suite, signer une entente ;

CONSIDÉRANT Qu'il est nécessaire de mandater la directrice du développement économique pour accompagner les bénéficiaires du programme « Soutien au travail autonome » dans leur démarche de travailleur autonome ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**

**DE MANDATER Mme Catherine Lagacé, directrice du développement économique pour agir à titre de coordonnatrice du programme « Soutien au travail autonome » pour la Ville de Lebel-sur-Quévillon afin d'assurer la promotion et la bonne gestion dudit programme ;**

**D'AUTORISER Mme Catherine Lagacé, directrice du développement économique à déposer auprès du MTESS l'offre de service du programme « Soutien au travail autonome 2021-2022 » et à signer l'entente à intervenir entre les deux parties et tous autres documents relatifs à celle-ci.**

21-03-076

### **AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS BARRAUTE-SENNETERRE-QUÉVILLON (SADC-BSQ)**

CONSIDÉRANT la résolution 21-01-012 autorisant la directrice du Service du développement économique à présenter une demande d'aide financière de 30 000 \$ à la SADC-BSQ pour la réalisation de différents projets du Comité 5000 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité 5000 a la possibilité de bonifier cette demande de 25 000 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussières, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER la directrice du Service du développement économique de la Ville de Lebel-sur-Quévillon d'adresser une demande d'aide financière supplémentaire de 25 000 \$ auprès de la SADC-BSQ portant ainsi la demande initiale à 55 000 \$ pour différents projets du Comité 5000 et de signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la résolution.**

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

21-03-077

Annotation

**AUTORISATION D'ACHAT DE TROIS UNITÉS DE TOILETTE MOBILE DOUBLE AVEC ÉVIER AUPRÈS DE GESTION INTER-QUÉBEC INC. - 3 540 \$ PAR UNITÉ, TAXES ET TRANSPORT EN SUS**

CONSIDÉRANT QUE le parc « La Bougeotte » n'a pas de bloc sanitaire et que les toilettes portatives de la Ville sont en piteux état ;

CONSIDÉRANT la possibilité de se procurer sur le site d'encan (EncanGIQ.com) de Gestion Inter-Québec inc. trois unités de toilette mobile double avec évier pour la somme de 3 540 \$ par unité, taxes et transport en sus ;

CONSIDÉRANT QUE nous pourrions installer de façon permanente une unité de toilette double avec évier au parc « La Bougeotte » et garder les deux autres unités en modèle portatif ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER l'achat de trois unités de toilette mobile double avec évier auprès de Gestion Inter-Québec inc. pour la somme de 3 540 \$ par unité, taxes et transport en sus.**

21-03-078

**OCTROI D'UN CONTRAT RÉVISÉ POUR LES SERVICES D'INGÉNIERIE DE CONCEPTION, DE SURVEILLANCE DE BUREAU ET DE SURVEILLANCE DE CHANTIER POUR LE PROJET DE MISE À NIVEAU DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE DU CAMPING MUNICIPAL À LA FIRME INNOVEX - 13 250 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un rapport d'inspection faisant état de plusieurs problématiques, dont la vétusté et la non-conformité de certains équipements électriques du camping municipal, des travaux d'envergure doivent y être effectués à l'été 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE nous ne possédons pas à l'interne de ressource habilitée à superviser de tels travaux ;

CONSIDÉRANT la résolution 19-07-216 autorisant l'octroi dudit contrat en juillet 2019 pour une somme de 12 250 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service doit être révisé afin d'ajouter une somme de 1 000 \$ pour la rédaction du document d'appel d'offres et tous documents relatifs ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :**

**D'OCTROYER le contrat de services révisé pour le projet de mise à niveau du système électrique du camping municipal à la firme Innovex pour la somme de 13 250 \$ avant taxes ;**



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

**D'AUTORISER Mme Karine Lafrenière, directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.**

21-03-079

**AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LOISIR SPORT BAIE-JAMES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX ORGANISMES**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Loisir Sport Baie-James a fait un appel à tous quant à l'utilisation des sommes résiduelles dans le cadre du programme d'aide aux organismes ;

CONSIDÉRANT QUE le Service loisirs, culture et vie communautaire désire mettre en place l'activité « Boules de neige » ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER l'agente de développement du service loisirs, culture et vie communautaire à déposer une demande de subvention de 2 000 \$ auprès de Loisir Sport Baie-James dans le cadre du programme d'aide aux organismes ;**

**D'AUTORISER Mme Karine Lafrenière, directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente à intervenir entre les parties.**

21-03-080

**AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ORGANISME FONDATIONS COMMUNAUTAIRES DU CANADA DANS LE CADRE DU PROGRAMME « INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ »**

CONSIDÉRANT QUE le projet du « Parc des Générations » est en recherche de financement pour débiter les travaux ;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères d'admissibilité du programme « Initiative canadienne pour des collectivités en santé » de l'organisme Fondations communautaires du Canada ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussières et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à déposer une demande de subvention de 250 000 \$ dans le cadre du programme « Initiative canadienne pour des collectivités en santé » et de signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.**

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution

21-03-081

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON À  
LA CAMPAGNE « JOUR DE LA TERRE 2021 »**

CONSIDÉRANT QUE le Jour de la Terre, célébré le 22 avril chaque année, est un moment phare et cristallisant pour rassembler les forces vives et pour avoir un impact positif sur notre communauté ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses municipalités sont proactives et qu'elles prennent part au mouvement de transition écologique en organisant et en soutenant des actions pour le Jour de la Terre ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures sanitaires en vigueur ne permettent pas d'organiser de rassemblements pour souligner le Jour de la Terre ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut prendre des actions pour sensibiliser sa population à un mode de vie plus vert ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :**

**DE PARTICIPER à la campagne « Jour de la Terre 2021 » et de créer, en collaboration avec la radio communautaire, une série d'entrevues mettant en vedette des citoyens qui ont adopté des styles de vie plus vert (ex. déplacement actif, végétalisme, compostage, réduction des déchets, etc.)**

21-03-082

**AUTORISATION ET SIGNATURE D'UN BAIL DE LOCATION  
AVEC OPTION D'ACHAT POUR LE 1011, BOULEVARD  
QUÉVILLON AVEC LA COMPAGNIE 1861-6151 QUÉBEC INC.  
AUX FINS DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT  
COMMERCIAL**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 1861-6151 Québec inc. a officiellement informé la Ville qu'elle avait un projet de construction commerciale sur le terrain du 1011, boulevard Quévillon,  
lot 6097961, matricule 6934-67-9721 ;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation du projet, plusieurs études concernant le terrain et la construction d'un bâtiment doivent être effectuées ;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire, la compagnie 1861-6151 Québec inc. demande à la Ville la possibilité de louer ledit terrain pour une période déterminée avec option d'achat ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est disponible et que l'usage projeté y est autorisé ;

CONSIDÉRANT QUE l'actuelle Politique de vente des terrains de la Ville ne prévoit pas de telle situation ;



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER la directrice générale et greffière p.i. à signer pour et au nom de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, un bail de location avec option d'achat avec de la compagnie 1861-6151 Québec inc.**

21-03-083

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 313 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 284 DE ZONAGE**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil municipal peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une modification au règlement de zonage et plus particulièrement au plan de zonage et aux grilles des spécifications, afin de créer une nouvelle zone mixte le long du boulevard Quévillon ;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre ces objectifs, le règlement n° 284 de zonage doit être modifié ;

CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire du 13 janvier 2021, M. le conseiller Michel Landry donnait un avis de motion à cet effet et que le premier projet de règlement n° 313 y a été adopté par la résolution 21-01-024 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement comprenait des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'une consultation écrite s'est tenue entre le 21 janvier et le 5 février à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE le second projet du règlement n° 313 a été adopté lors de la séance ordinaire du 10 février 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la période réglementaire d'approbation référendaire s'est déroulée du 17 au 25 février 2021 et que le certificat d'approbation référendaire stipule qu'aucune demande n'a été déposée à cet effet ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :**

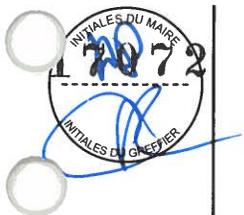
**D'ADOPTER le règlement n° 313 modifiant le règlement n° 284 de zonage.**

**ET CE CONSEIL ORDONNE, DÉCRÈTE ET STATUE PAR LEDIT RÈGLEMENT CE QUI SUIT, À SAVOIR :**

**ARTICLE 1 TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement s'intitule :  
« Règlement n° 313 modifiant le règlement n° 284 de zonage ».

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon



No de résolution

Annotation

**ARTICLE 2 MODIFICATION AU PLAN DE ZONAGE**

Le plan de zonage de l'annexe H du règlement n° 284 de zonage est modifié par la création de la zone 53-M à même les zones 22-H-RU et 23-C, tel que présenté en annexe 1 du présent règlement.

**ARTICLE 3 CRÉATION DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS 53-M**

À l'annexe I « Grilles des spécifications » du règlement n° 284 de zonage, la grille de spécifications 53-M est créée, tel que présenté en annexe 2 du présent règlement.

**ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

21-03-084

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 314 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 4 795 000 \$ POUR LA RECONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL - 1133, BOULEVARD INDUSTRIEL**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le mercredi 3 mars 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :**

**D'ADOPTER le règlement n° 314 intitulé : « Règlement décrétant un emprunt de 4 795 000 \$ pour la reconstruction du garage municipal – 1133, boulevard Industriel ».**

21-03-085

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE AU FONDS EASTMAIN ENCADRANT L'OCTROI À LA VILLE DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON D'UNE PART DES SOMMES VERSÉES PAR HYDRO-QUÉBEC À L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES (ARBJ) POUR L'ANNÉE 2021**

CONSIDÉRANT QUE, le 4 juillet 2003, la Municipalité de la Baie-James et Hydro-Québec ont signé l'Entente Eastmain-1 (Entente 1) relativement au projet d'aménagement hydro-électrique sur la rivière Eastmain par la Société d'État ;

CONSIDÉRANT QUE par l'Entente 1, laquelle prend fin au 31 décembre 2021, Hydro-Québec aura versé à l'ARBJ 35 082 035 \$, répartie sur un peu plus de quinze années ;

CONSIDÉRANT QUE, le 28 janvier 2005, la Municipalité de la Baie-James et Hydro-Québec ont signé l'Entente Eastmain 1A-Rupert (Entente 1A) concernant les projets EM1A-Rupert avec la Sarcelle, et ce, suivant le sens qui lui est donné en vertu de l'Entente 1A ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

CONSIDÉRANT QUE l'Entente 1A est répartie sur cinquante ans et au total 298 608 172 \$ est prévu pour l'ARBJ à la suite de la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente 1 et l'Entente 1A (ci-après collectivement appelées le « Fonds Eastmain ») prévoient la création d'un Fonds de développement local et régional afin de favoriser la réalisation de projets à caractères culturel, social, environnemental, récréotouristique ou économique au bénéfice de la population qui réside sur le territoire des villes de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon, Matagami et pour les personnes, autres que les Cris, qui résident sur le territoire du Gouvernement régional d'Eeyou-Istchee Baie-James ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon reçoit une part des sommes ainsi versées par Hydro-Québec et qu'il y a lieu de désigner un signataire de l'entente pour l'année civile 2021;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER Mme Anik Racicot, directrice générale et greffière p.i. à signer pour et au nom de la Ville l'Entente relative au Fonds Eastmain encadrant l'octroi à la Ville d'une part des sommes versées par Hydro-Québec à l'ARBJ pour l'année 2021.**

21-03-086

**RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR 2021**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, un avis d'indexation a été publié dans la Gazette officielle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le pourcentage d'indexation applicable à la rémunération et à l'allocation des élus municipaux pour 2021 est de 1,8 % ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**QUE le conseil renonce à l'augmentation applicable à la rémunération et à l'allocation de dépenses des élus municipaux pour 2021 ;**

**QUE la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux pour 2021 demeurent à :**

<i>Pour le maire .....</i>	<b>27 198 \$</b>
<i>Allocation non imposable .....</i>	<b>13 599 \$</b>
<i>Pour les conseillers et conseillères .....</i>	<b>5 440 \$</b>
<i>Allocation non imposable .....</i>	<b>2 720 \$</b>

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**INSCRIPTION**  
**DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois de février 2021.

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL**  
**DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours du mois de février 2021.

**INSCRIPTION**  
**RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

Le maire, M. Alain Poirier, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois de février 2021.

**INSCRIPTION**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions.

Celle-ci a lieu par vidéoconférence, le maire répondant aux questions soumises par le public à l'adresse courriel suivante : *question@lsq.quebec*

Aucune question n'a été soumise.

21-03-087

**RÉSOLUTION**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**

**QUE la séance soit et est levée à 20 h 47.**

Je soussigné, Alain Poirier, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 21-03-062 à 21-03-087 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de mars 2021.

  
Alain Poirier  
Maire

  
Anik Radicot,  
Directrice générale et greffière p.i.